



DECISION N° 2023 - 90

Accord-cadre à bons de commande avec maximum relatif à la fourniture et la pose de portes métalliques sur divers bâtiments de la ville.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre concernant la **fourniture et pose de portes métalliques sur divers bâtiments de la ville.**

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14, du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le présent accord-cadre est estimé à :

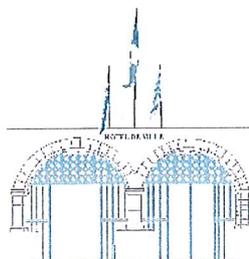
Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Estimation annuelle : 90 000 € HT

Simulation annuelle : 78 000 € HT

Délai maximum de remise du devis sur la base du BPU : 5 jours ouvrés

Délai maximum de fabrication et de pose : 15 jours ouvrés



La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le marché est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 31 août 2022, publié le 03 septembre 2022 au BOAMP, et le 05 septembre 2022 au JOUE.

Cet avis, fixait la date limite de remise des offres au 03 octobre 2022 à 12h00 dernier délai.

Une offre a été réceptionnée dans les délais.

Etant conforme administrativement, il a été procédé à son examen et à son analyse selon les documents présentés en annexe.

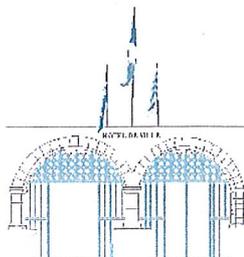
Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient	80.0 %
2-Délai de remise du devis sur la base du BPU - Mode de calcul : (délai proposé /maximum) x coefficient	5.0 %
3-Délai de fabrication et de pose - Mode de calcul : (délai proposé /délai maximum) x coefficient	15.0 %

Au terme de la procédure, et lors de sa réunion du 01 décembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres, a décidé d'attribuer l'accord-cadre au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- L'entreprise **SUD CONSTRUCTION METALLIQUES, 7 Rue Alphonse Beau de Rochas, 66000 PERPIGNAN**, pour un montant de simulation de 93 527 € HT, un montant maximum annuel de 100 000 € HT, un délai de remise du devis sur la base du BPU de 2 jours ouvrés, et un délai de fabrication et de pose de 13 jours ouvrés.



DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver l'accord-cadre concernant la fourniture et pose de portes métalliques sur divers bâtiments de la ville.

ARTICLE 2 :

De signer l'accord-cadre avec l'entreprise suivante :

- L'entreprise **SUD CONSTRUCTION METALLIQUES, 7 Rue Alphonse Beau de Rochas, 66000 PERPIGNAN,**

ARTICLE 3 :

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS, en date du 02 décembre 2022, que son offre a été retenue.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

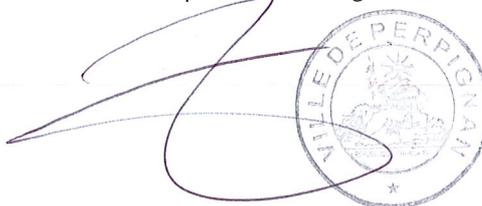
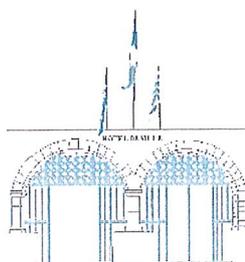
Fait à Perpignan, le **27 JAN. 2023**

ID Télétransmission : **066-216601369-20230127-J66363-AU-JM**

Accusé reçu le : **27 JAN. 2023**

Affiché le : **27 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE PERPIGNAN' and a small star at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Fourniture et pose de portes métalliques dans les bâtiments de la ville

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Direction
Service
N° de consultation MARCO:
TYPE DE PROCEDURE
Marché de:
Date de publication:
Date limite de réception des offres:

DMPB
COMMUNAL
APPEL OFFRES
Fourniture
31/08/2022
03/10/2022

PERPIGNAN, LE 27 JAN. 2023

Pour le Maire,
Par subdélégation
L'Adjoint



François DUSSAUBAT

Nombre de lots et intitulés des lots: SERRURERIE
LOT UNIQUE

Nombre de plis reçus
lot unique 1 pli

Date ouverture des plis:
06/10/2022

Candidatures non admises:
RAS

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération		Fourniture et pose de portes métalliques dans les bâtiments de la ville	
LOT UNIQUE		Estimation € HT	78 000,00 €
Critères de sélection	Prix	coefficient :	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
	Délai de remise du devis	coefficient :	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,05
	Délai de fabrication pose	coefficient :	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,15
1) Prix			
CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,8
SCM	93 527,00	93 527,00	0,800
Moyenne des Offres			
2) Délai de remise du devis			
CANDIDATS	Délai maximum: 5 jours ouvrés		Note pondérée
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,05
SCM	2	2	0,020

3) Délais de fabrication pose

CANDIDATS	Délai maximum: 15 jours ouvrés		Note pondérée
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	
SCM	13	13	calcul : (délai proposé/ délai maximum) x 0,15 0,130

Vérification des offres:

RAS

RAS

Offres suspectées d'être anormalement basses:

RAS

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

RAS

Conclusion: RAS

Déroulement de l'analyse:

RAS

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais :

RAS

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère					Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Délai de remise du devis	Classement	Délai de fabrication pose		
SCM	0,80	1	0,02	1	0,13	0,950	1

Proposition : **SCM**

Signature du Maire,

Signature de l'Adjoint Délégué,

Signature élu délégué

Pour le Maire,

(l'Adjoint Délégué,

Jacques PALACIN

Javier BARREIRO

ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ						
LOT	Désignation	ATTRIBUTAIRES	Offre de prix	Estimation MOE	Δ	Ecart %
1	SERRURERIE	SCM	93 527,00	78 000,00	15 527,00	19,91%
			93 527,00	78 000,00	15 527,00	19,91%